

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

15^e session de la Conférence des
Parties (CdP15, CRIC20 et CST15)

Résumé pour les décideurs



UNITED NATIONS CONVENTION
TO COMBAT DESERTIFICATION
COP15
ABIDJAN 2022



Du 9 au 20 mai 2022
Abidjan, Côte d'Ivoire

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

15^e session de la Conférence des
Parties (CdP15, CRIC20 et CST15)

Du 9 au 20 mai 2022
Abidjan, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION ET COMITÉ ÉDITORIAL

Direction de la publication

Cécile MARTIN-PHIPPS, Directrice de l'IFDD

Coordination technique

Issa BADO, Spécialiste de programme, IFDD

Auteure

Wafa ESSAHLI

Comité de relecture

Boubacar Cissé, Expert, Burkina Faso

Maxime THIBON, Conseiller S.E UNCCD

Marcos MONTOIRO, Responsable société civile UNCCD

Issa BADO, Spécialiste de programme IFDD

Service de l'information et de la documentation de l'IFDD

Yves TESTET, Chargé de communication

Marilyne LAURENDEU, assistante de communication

Jacynthe CAUVIER, assistante de communication

Mise en page

Perfection Design

Photos en couverture

© Pixabay

Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a contribué à la production de ce Guide.

Ce document est publié à titre d'information et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'IFDD, ou du secrétariat de la Convention.

ISBN version électronique : 978-2-89481-359-1

La version électronique de cet ouvrage, en version française, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/guide-des-negociations-desertification-abidjan/>



© Institut de la Francophonie pour le développement durable
200, chemin Sainte-Foy, bureau 1.40
Québec (Québec) Canada G1R 1T3
Téléphone : 418 692-5727 – Télécopie : 418 692-5644
Courriel : ifdd@francophonie.org
Site Internet : www.ifdd.francophonie.org

CANADA – Avril 2022

Mot de la directrice de l'IFDD

Cher(e)s délégué(e)s, chers décideur(e)s,

La Côte d'Ivoire, pays francophone, accueille la 15^e Session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CdP15), du 9 au 20 mai 2022, à Abidjan. La CdP15 d'Abidjan, placée sous le thème « Terre, Vie, Patrimoine d'un monde précaire à un avenir prospère », examinera un certain nombre de points importants relatifs notamment à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des engagements nationaux, les cadres directs et les questions thématiques, l'implication des acteurs non étatiques, etc.

À la veille de cet événement mondial, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a publié le 27 avril 2022 la seconde édition des Perspectives mondiales sur les terres. Selon ce rapport, 40% des terres mondiales sont dégradées. Cet état des choses aggrave la pauvreté et la faim dans le monde, favorise l'émergence de zoonoses, et accentue les migrations et les conflits. Cela constitue une réelle menace pour 40% du produit intérieur brut (PIB) mondial.

La communauté internationale espère que de grandes décisions seront prises à l'issue de la CdP15 d'Abidjan afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030 pour la convention grâce à la mobilisation de ressources adéquates, le développement de synergies et la prise en compte des questions de développement transversales que sont la pauvreté, les opportunités génératrices de revenus, les crises alimentaires, la faim, la santé, la pénurie d'eau, les défis énergétiques, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la déforestation et les migrations environnementales.

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec l'appui de ses partenaires, agit contre la désertification à travers de nombreux projets de terrain dans plusieurs pays concernés, le développement d'une application mobile « Tervie » pour promouvoir les techniques pertinentes de gestion durable des terres et le lancement d'un appel pour valoriser en ligne des initiatives nationales et locales en matière de gestion durable des terres sur sa plateforme Epavillon francophone pendant la CdP15 d'Abidjan.

La 15^e Conférence des parties d'Abidjan se déroulera dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID19. Tout en étant précautionneux, vous devrez rester mobilisés pour défendre les intérêts de vos groupes régionaux et de vos pays lors du Segment de haut niveau des 9 et 10 mai et lors des sessions des négociations prévues entre le 11 et le 20 mai 2022. Pour faciliter la mission de tous, l'IFDD a produit pour la CdP15 le *Guide des négociations* et son *Résumé pour les décideurs*.

Le Guide des négociations fait une synthèse des Conférences des Parties précédentes, met à votre disposition de l'information sur les sujets à l'ordre du jour de la CdP15 et décrypte en toute objectivité les enjeux majeurs. Je voudrais saluer ici le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui a contribué à la relecture de cet outil. Je vous en souhaite une bonne lecture. Tous mes vœux de succès pour vos travaux de la CdP15.

Cécile Martin-Phipps

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction..... | 1 |
| Tableau synthèse des principaux sujets qui seront examinés au cours des diverses sessions | 2 |
| Calendrier des réunions de la CdP15 et de ses organes – Première semaine..... | 5 |
| Calendrier des réunions de la CdP15 et de ses organes – Seconde semaine..... | 7 |
| Calendrier des événements organisés en marge de la CdP15..... | 9 |
| 2. Compte-rendu de la CdP14 | 10 |
| 3. Enjeux des rencontres d'Abidjan | 13 |
| 3.1 ODD 15 et neutralité en matière de dégradation des terres..... | 13 |
| 3.2 Cadres directifs et questions thématiques | 15 |
| 3.2.1 Migration | 15 |
| 3.2.2 Sécheresse | 16 |
| 3.2.3 Genre – Égalité des sexes | 17 |
| 3.2.4 Tempêtes de sable et de poussière..... | 18 |
| 3.2.5 Régimes fonciers (Droits d'accès et/ou de propriété) | 19 |
| 3.6 Mobilisation d'investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers..... | 20 |
| 3.6.1 Activités du MM | 20 |
| 3.6.2 Fonds pour l'environnement mondial..... | 21 |
| 3.7 Évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030)..... | 22 |
| 3.8 Segment de haut niveau | 23 |
| 3.8.1 Sommet des chefs d'état et de gouvernement | 23 |
| 3.8.2 Table ronde 1: Droits, avantages et responsabilités: l'avenir de la gestion responsable des terres..... | 24 |
| 3.8.3 Table ronde 2: Restauration des terres: vers une reprise durable après la pandémie | 24 |
| 3.8.4 Table ronde 3: The « Big Dry » (la Grande Sécheresse) : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse..... | 26 |
| 3.8.5 Dialogue interactif 1 : RÉGénération des terres : les rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres | 27 |

| | |
|--|----|
| 3.8.6 Dialogue interactif 2: Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir: évolution des modes de production et de consommation | 28 |
| 3.9 Programme et budget pour le cycle Biennal 2022-2023..... | 29 |
| 3.10 Questions de procédure | 33 |
| 3.10.1 Participation et implication des OSC dans les rencontres et les processus de la CNULCD | 33 |
| 3.10.2 Participation et implication du secteur privé dans les rencontres et les processus de la CNULCD et stratégie d'engagement des entreprises | 33 |
| 3.11 Rapports nationaux | 34 |

Listes des figures

Figure 1 : Intégration de l'ODD 15 et de la cible 15.3 dans le processus de mise en œuvre de la Convention 14

Liste des tableaux

Tableau 2 : Thématiques abordées lors de la CdP14 et décisions y afférentes 10

Tableau 3 : Budget de la Convention par Organes pour les deux scénarios, croissance nulle et budget ajusté, pour le bienium 2022-2023 30

Tableau 4 : Sources et montant des recettes de la Convention 31

Tableau 5 : Gestion des fonds non utilisés..... 32

Tableau 6 : Budgets des Fonds d'affectation spéciale de la Convention..... 32

1. Introduction

Le présent Résumé s'adresse aux décideurs qui seront présents à la quinzième Conférence des Parties (CdP15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) qui se tient du 9 au 20 mai 2022, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Il sera également utile aux participants des réunions préparatoires régionales qui se tiendront les 7 et 8 mai 2022, à Abidjan.

À noter également que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), par l'entremise de son Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), tiendra une concertation francophone le 11 mai à 18h GMT. Le lieu précis de la séance seront communiqués sur place. Surveillez les tableaux afficheurs ou consultez le Journal des sessions.

Après cette introduction, la deuxième partie du Guide présente un sommaire des principaux enjeux discutés lors de la CdP14 qui s'est tenue à New Delhi, en Inde, en 2019. La troisième partie présente les principales questions thématiques et questions procédurales inscrites à l'ordre du jour de la CdP15. Pour les informations détaillées sur ces points, le tableau suivant renvoie aux pages du Guide correspondantes.

Tableau synthèse des principaux sujets qui seront examinés au cours des diverses sessions

Le tableau suivant reprend les questions qui sont à l'ordre du jour des sessions de la CdP, du CRIC et du CST. Il vise à renseigner le lecteur sur les thèmes abordés, les concordances entre les ordres du jour, et renvoie à la section pertinente du présent Guide, lorsque le thème en question y est abordé, de même qu'à la section pertinente du Résumé.

| Principales questions | Points aux ordres du jour | | | Section du Guide |
|--|---------------------------|------|-----|------------------|
| | Comité plénier | CRIC | CST | |
| Cadre stratégique de la Convention 2018-2030 | 2 | | | |
| Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Convention des Parties | 2a | | | |
| Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification | 2b | | | |
| Suivi de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention 2018-2030 | 2c | | | 34-35 |
| Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie et de ses recommandations à la Conférence des parties | 2d | | | |
| Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents | 3 | | | |
| Cadres politiques et questions thématiques | 4 | | | 22-29 |
| Cérémonie d'ouverture de haut niveau | 5 | | | |
| Sommet des Chefs d'État et de gouvernement | 5a | | | 36-37 |
| Tables rondes ministérielles/de haut niveau | | | | |

| Principales questions | Points aux ordres du jour | | | Section du Guide |
|--|---------------------------|------|-----|------------------|
| | Comité plénier | CRIC | CST | |
| Table ronde 1 : Droits, avantage et responsabilités : l'avenir de la gestion responsable des terres | 5a.i | | | 37-38 |
| Table ronde 2 : Restauration des terres : vers une reprise durable après la pandémie | 5a.ii | | | 39-40 |
| Table ronde 3 : The « Big Dry » (la Grande Sécheresse) : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse | 5a.iii | | | 40-41 |
| Dialogues interactifs | | | | |
| Dialogue interactif 1 : RéGénération des terres : les rôles des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres | 5c | | | 41-42 |
| Dialogue interactif 2 : Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir : Évolution des modes de production et de consommation | 5d | | | 42-43 |
| Programme et budget | 6 | | | |
| Programme et budget de l'exercice biennal 2022-2023 | 6a | | | 44-48 |
| Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention | 6b | | | 49 |
| Rapport du Bureau de l'évaluation | 6c | | | 50-51 |
| Questions de procédure | 7 | | | |
| Participation des OSC dans les rencontres et processus de la CNULCD | 7a | | | 51-52 |
| Participation du secteur privé dans les rencontres et processus de la CNULCD | 7b | | | 52-53 |
| Programmes de travail des rencontres à venir | 7c | 5 | 4 | |
| Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional | | 2 | | |
| Examen du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention sur sa dix-neuvième session | | 2a | | |

| Principales questions | Points aux ordres du jour | | | Section du Guide |
|---|---------------------------|----------------|-----|------------------|
| | Comité plénier | CRIC | CST | |
| Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention | | 2b | | |
| Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention | | 2c | | |
| Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible connexe 15.3 à la mise en œuvre de la Convention et à l'action menée pour la neutralité de la dégradation des terres | | 2d | | 17-19 |
| Développement et promotion des activités de renforcement ciblé des capacités pour favoriser la mise en œuvre de la Convention | | 2 ^e | | |
| Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties | | 3 | | |
| Mobilisation d'investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers | | 4 | | |
| Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur le financement des programmes et projets concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse | | 4a | | 32-33 |
| Rapport du MM sur les progrès réalisés dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention | | 4b | | 30-32 |
| Questions découlant du programme de travail 2020-2021 de l'Interface science-politique | | | 2 | |
| Interface entre science et politique et partage des connaissances | | | 3 | |

Calendrier des réunions de la CdP15 et de ses organes – Première semaine

| | Lundi 9 Mai | Mardi 10 Mai | Mercredi 11 | Jeudi 12 | Vendredi 13 |
|-----------------------|--|--|--|--|--|
| MATIN – 10h00 – 13H00 | <p>CdP15 (Plénière), Cérémonie d'ouverture de haut-niveau Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement</p> | <p>CdP15 (Plénière) Cérémonie d'ouverture de haut-niveau Tables rondes ministérielles tenues parallèlement</p> | <p>CdP15 (Plénière) Ouverture des travaux de la session : Questions d'organisation ICCD/CdP15/1 & 14</p> | <p>CRIC20 (lancement des travaux dans une salle dédiée) Questions organisation ICCD/CRIC(20)/1 Mise en œuvre efficace de la Convention ICCD/CRIC(19)/6 – ICCD/CRIC(20)/10 – ICCD/COP(15)/6 – ICCD/CRIC(20)/2 – ICCD/COP(15)/21 – ICCD/CRIC(20)/3 – ICCD/COP(15)/21 Amélioration des procédures ICCD/COP(15)/7 – ICCD/CRIC(20)/8 – ICCD/CRIC(20)/9 – ICCD/CRIC(20)/INF.1 – ICCD/CRIC(20)/10</p> | <p>Comité Plénier (COW) Cadres directifs et questions thématiques Sécheresse ICCD/COP(15)/15 – ICCD/COP(15)/20 ICCD/COP(15)/21</p> |

| | Lundi 9 Mai | Mardi 10 Mai | Mercredi 11 | Jeudi 12 | Vendredi 13 |
|-----------------------|---|---|---|---|---|
| MATIN – 10h00 – 13H00 | | | | CST15 Interface Science Politique ICCD/CdP15/ CST/4 & 8 Gestion des connaissances ICCD/CdP15/ CST/5 & 8 Programme de travail ISP, 2022-2023 ICCD/CdP15/ CST/6 & 8 | CST15 Programme de travail du CST16 |
| Midi – 15h00 | CdP15 (Plénière) Cérémonie d'ouverture de haut-niveau | CdP15 Cérémonie d'ouverture de haut niveau 2 Dialogues interactifs | CST15 (lancement des travaux dans une salle dédiée) Ouverture Questions procédures ICCD/CdP15/ CST/1 Interface Science & Politique ICCD/CdP15/ CST/2 &8 ICCD/CdP15/ CST/3 & 8 | CST15 ISP (Suite) Données et modalités de rapport sur le cadre stratégique 2018-2030 ICCD/CdP15/ CST/7 ICCD/ CRIC20/8 & 10 | CST15 Adoption du rapport CdP15/CST/8 Questions d'organisation |

| | Lundi 9 Mai | Mardi 10 Mai | Mercredi 11 | Jeudi 12 | Vendredi 13 |
|--------------|----------------|-----------------|--|---|--|
| Midi – 15h00 | | | Comité Plénier (COW) Programme et budget ICCD/ COP(15)/5 & 6 – ICCD/ CRIC(20)/2 – ICCD/ COP(15)/7 – ICCD/ CRIC(20)/3 – ICCD/ COP(15)/8 & 9 & 10 & 11 & 21 Cadre stratégique 2018-2030 ICCD/CdP15/ 2 & 21 | CdP15 Session de dialogue ouvert avec la société civile | CdP15 Questions d’organisation ICCD/ COP(15)/22 Cadre stratégique 2018-2030 ICCD/CdP15/ CST/8 |

Calendrier des réunions de la CdP15 et de ses organes – Seconde semaine

| | Lundi 16 Mai | Mardi 17 Mai | Mercredi 18 | Jeudi 19 | Vendredi 20 |
|-----------------------|--|---|--|---|---|
| MATIN – 10h00 – 13H00 | CRIC20 Amélioration des procédures de communi- cation des informations ICCD/ COP(15)/CST/7 ICCD/ CRIC(20)/8 & 9 ICCD/ CRIC(20)/INF.1 ICCD/ CRIC(20)/10 Intégration ODD15 et cible 15.3 ICCD/ CRIC(20)/17 & 10 | CdP15 (Plénière) Séance de dialogue ouvert avec la société civile | CRIC20 Mobilisation investissements supplémen- taires ICCD/ CRIC(20)/5 ICCD/ CRIC(20)/10 | CdP15 (Plénière) Cadre stratégique 2018-2030 ICCD/ CRIC(19)/6 & 10 | CdP15 Questions d’organisation Examen du rapport plénier ICCD/ COP(15)/21 |

| | Lundi 16 Mai | Mardi 17 Mai | Mercredi 18 | Jeudi 19 | Vendredi 20 |
|----------------------------|--|--|--|---|---|
| APRES MIDI – 15h00 – 18h00 | <p>Comité Plénier</p> <p>Cadres directifs et questions thématiques</p> <p>Genre : ICCD/ CdP15/17</p> <p>Migration : ICCD/ CdP15/18</p> <p>Dunes et tempêtes de sables : ICCD/ CdP15/16</p> <p>Occupation des terres : ICCD/ CdP15/21</p> | <p>CRIC20</p> <p>Mobilisation financements supplémentaires et relation avec les mécanismes financiers</p> <p>Rapport FEM : ICCD/ CRIC(20)/4 & 10</p> <p>Rapport MM : ICCD/ CRIC(20)/5 & 10</p> | <p>CRIC20</p> <p>Adoption du rapport ICCD/ CRIC(19)/6</p> <p>ICCD/ CRIC(20)/10</p> | <p>Comité Plénier (COW)</p> <p>Questions de procédures</p> <p>Société civile</p> <p>ICCD/ COP(15)/12 & 21</p> <p>Secteur privé</p> <p>ICCD/ COP(15)/13 & 21</p> <p>Programme de travail COP16</p> <p>Adoption rapport COW</p> | <p>CdP15</p> <p>Adoption du rapport</p> |
| | <p>CRIC20</p> <p>Développement et promotion des activités de renforcement des capacités...</p> <p>ICCD/ CRIC(20)/6 & 10</p> | <p>Comité Plénier (COW)</p> <p>Cadre stratégique</p> <p>ICCD/ COP(15)/3 & 21</p> <p>Liens avec les autres conventions...</p> <p>ICCD/ COP(15)/4 & 21</p> | | | |

Calendrier des événements organisés en marge de la CdP15

| | 7 mai 2022 | | 8 mai 2022 | | | | |
|---|--|--|---------------------------|---|-----------------------|-------------|---|
| | Réunions régionales préparatoires, Pré-CdP15 | | Forum des jeunes | | | | |
| | 15 mai 2022 | | 16 mai 2022 | | | | |
| | Pavillon de Rio | | | | | | |
| 9 mai 2022 Caucus Genre : Décisions, outils, technologies et entreprenariat des femmes | 10 mai 2022 | 11 mai 2022 | 12 mai 2022 | 13 mai 2022 | 14 mai 2022 | 15 mai 2022 | 16 mai 2022 |
| | Ouverture Officielle | Journée Sécheresse | Journée de l'alimentation | Journée du FEM : Terres pour la vie | Journée de la Science | | Journée tempêtes de sable et de poussière |
| | Lancement de l'étude sur les impacts de la DDTS sur les sexes | Forum des Affaires Lancement du guide technique sur les Directives sur le foncier | | Caucus Genre : Feuille de route, Plan d'égalité des sexes | | | Caucus Genre : Décisions, outils, technologies et entreprenariat des femmes |
| | Francophonie Formation Guide négociateurs | Francophonie Formation Guide négociateurs | | | | | |
| | Forum des Affaires | | | | | | |
| | Événements parallèles 08h00-10h00 & 13h00-15h00 & 18h00-20h00 | | | | | | |
| 17 mai 2022 | 18 mai 2022 | 19 mai 2022 | 20 mai 2022 | 21 mai 2022 | 22 mai 2022 | | |
| | Pavillon de Rio | | | | | | |
| Journée restauration des terres | Journée Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel | | | | | | |
| | Événements parallèles 8h00-10h00 & 13h00-15h00 & 18h00-20h00 | | | | | | |

2. Compte-rendu de la CdP14

Placée sous le thème de « Restaurer les terres, soutenir le Futur », la CdP14 s'est tenue à New Delhi, en Inde, du 2 au 14 septembre 2019, a accueilli plus de 8000 participants, dont plus d'une centaine de ministres et de hauts fonctionnaires¹. La COP14 a adopté 34 décisions et une résolution (Tableau n°1)². Le Comité de la science et de la technologie (CST) et le Comité chargé de l'examen de la mise en application de la Convention (CRIC), les deux organes subsidiaires de la Convention, se réunissaient en parallèle en, respectivement, leur 15^{ème} et 18^{ème} Session.

La Conférence a adopté la Déclaration de Delhi dans laquelle les parties ont exprimé leur engagement pour une série de questions, y compris le genre et la santé, la restauration des écosystèmes, la prise de mesures contre le changement climatique, l'engagement du secteur privé, l'initiative Peace Forest et la récupération de 26 millions d'hectares de terres dégradées en Inde.

Le tableau suivant rapporte les thèmes abordés et les décisions y afférentes, prises lors de la CdP14.

Tableau 2: Thématiques abordées lors de la CdP14 et décisions y afférentes

| Question | Décision |
|--------------------------|---|
| Cadre stratégique | 7/COP.14 Modalités, critères et mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification (2010-2030) 12/COP.14 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au regard des objectifs stratégiques du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) |

1. IISD, Bulletin des Négociations de la Terre, résumé de la CdP14, en ligne : <https://enb.iisd.org/fr/node/9948/summary-report-2-13-septembre-2019>.
2. Rapport de la Conférence des Parties sur sa quatorzième session, tenue à New Delhi (Inde) du 2 au 13 septembre 2019, Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa quatorzième session, en ligne : https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-12/ICCD_COP%2814%29_23-1918294F.pdf.

| Question | Décision |
|--|---|
| Alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 | 2/COP.14 Renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'appui du programme de développement à l'horizon 2030, par l'amélioration, l'intensification et la promotion du renforcement des capacités |
| | 3/COP.14 Intégration de l'objectif de développement durable 15 et de la cible 15.3 à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à l'action menée pour la neutralité en matière de dégradation des terres |
| Migrations | 22/COP.14 Suivi du rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre le phénomène de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse en tant que facteur de migration |
| Sécheresse | 23/COP.14 Promotion de politiques relatives à la sécheresse |
| Genre | 24/COP.14 Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : Égalité des sexes |
| Tempêtes de sable et de poussière | 25/COP.14 Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : tempêtes de sable et de poussière |
| Régime foncier | 26/COP.14 Le régime foncier |
| Renforcement des capacités | 8/COP.13 Renforcement de la mise en œuvre de la Convention à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, par l'amélioration, l'intensification et la promotion du renforcement des capacités |
| Synergies | 8/COP.14 Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents |
| Financement | 9/COP.14 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial |
| | 13/COP.14 Évaluation des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention |
| Processus de transmission d'informations | 11/COP.14 Moyens d'améliorer les procédures de communication des informations ainsi que la qualité et la présentation des rapports à soumettre à la CdP |
| CRIC | 14/COP.14 Programme de travail de la dix-neuvième session du CRIC |
| | 15/COP.14 Date et lieu de la dix-neuvième session du CRIC |

| Question | Décision |
|---|--|
| CST | 16/COP.14 Suite donnée au programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019, au titre de l'objectif 1 |
| | 17/COP.14 Suite donnée au programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019, au titre de l'objectif 2 |
| | 18/COP.14 Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 |
| | 19/COP.14 Interface entre science et politique, et partage des connaissances |
| | 20/COP.14 Recommandations pratiques issues de la coopération avec d'autres groupes et organismes scientifiques intergouvernementaux |
| | 21/COP.13 Programme de travail de la quinzième session du CST |
| Société civile | 5/COP.14 Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification |
| | 29/COP.14 Déclaration des organisations de la société civile participant à la CdP14 |
| Secteur privé | 6/COP.14 Participation et contribution du secteur privé aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et stratégie de mobilisation des entreprises |
| | 30/COP.14 Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres |
| Programme et budget, mise en œuvre | 1/COP.14 Plan de travail pluriannuel des institutions de la Convention (2020-2023) |
| | 4/COP.14 Mise en œuvre du plan de communication de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020) |
| | 10/COP.14 Programme et budget de l'exercice biennal 2020-2021 |
| CdP15 | 32/COP.14 Programme de travail de la CdP15 |
| | 33/COP.14 Date et lieu de la CdP15 |
| | 28/COP.14 Pouvoirs des délégations |
| | 27/COP.14 Débat spécial |
| | 31/COP.14 Déclaration du Forum de la jeunesse |

3. Enjeux des rencontres d'Abidjan

La CdP15 à Abidjan est placée sous le thème général de «Terre, Vie, Patrimoine : d'un monde précaire à un avenir prospère». Elle aura à examiner une multitude de décisions importantes sur les sujets suivants :

- La promotion de la neutralité en matière de dégradation des terres (NTD) en tant que solution importante pour le développement durable pour tous et dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ;
- Les ressources pour la mise en œuvre de la DDTs et la NDT ;
- Les cadres directifs et les questions thématiques (sécheresse, migration, genre, régime foncier/occupation des terres, tempêtes de sable et de poussière) ;
- Participation de la société civile ;
- Participation du secteur privé ;
- Rapports nationaux
- Programme et budget.

3.1 ODD 15 et neutralité en matière de dégradation des terres

Le secrétariat et le MM présenteront les informations actualisées sur l'état d'avancement du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres et sur les progrès réalisés pour aider les pays Parties à élaborer des projets et programmes transformateurs visant à parvenir à la NDT.

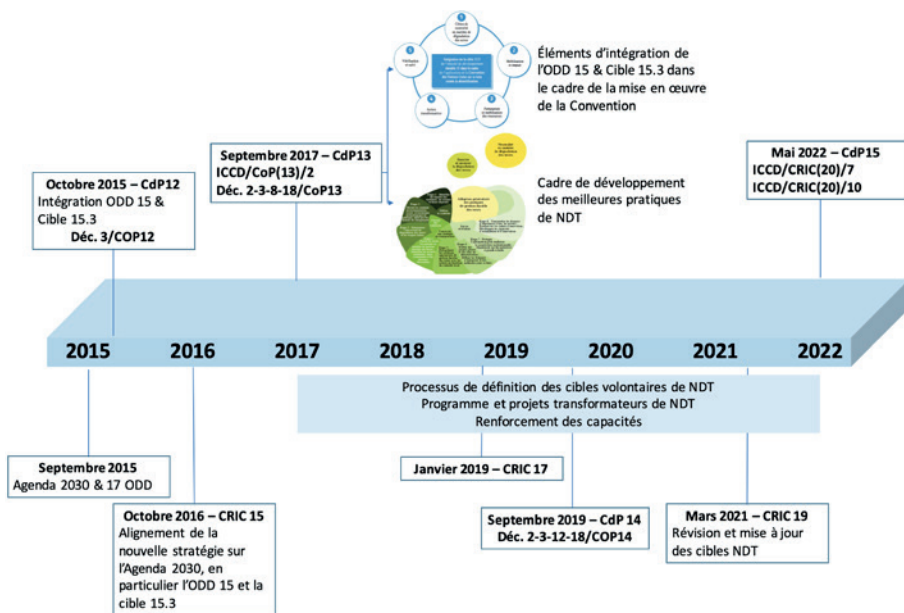


Figure 1 : Intégration de l'ODD 15 et de la cible 15.3 dans le processus de mise en œuvre de la Convention

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Examiner la proposition de voie à suivre (ICCD/CRIC(20)/5) pour soutenir un environnement plus dynamique au niveau national et accroître l'efficacité et l'efficience des activités à grande échelle, qu'il s'agisse de la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ou de leur réalisation par la suite. |
| 2 | Renforcer l'intégration des objectifs de développement durable, en particulier la cible 15.3, dans leurs stratégies, plans et programmes nationaux et à les mettre en correspondance avec ceux des deux autres conventions de Rio et d'autres processus, y compris les stratégies nationales de développement. |
| 3 | Accroître les ressources techniques et financières pour mettre en œuvre la Convention et parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres |
| 4 | Renforcer les partenariats à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres (Initiative mondiale sur la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres, Initiative de neutralité en matière de dégradation des terres du Groupe sur l'observation de la Terre, Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), Initiative de Changwon, Initiative d'Ankara et Initiative sur les forêts de la paix et autres initiatives complémentaires, dont celles menées par les organismes scientifiques nationaux, sous-régionaux et régionaux, afin d'aider les Parties) |
| 5 | Contribuer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable |

3.2 Cadres directifs et questions thématiques

3.2.1 Migration

Le secrétariat apporte, aux Parties qui le demandent, un appui pour promouvoir le rôle positif que les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention pourraient jouer dans la DDTS en tant que facteur de migration. Outre la collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et dans le cadre d'une stratégie d'action articulée autour des trois domaines d'analyse, de sensibilisation et d'élaboration des politiques et des pratiques établissant un lien entre la GDT et une migration sûre, régulière et ordonnée, l'action du secrétariat et du MM porte sur :

- L'appui à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui vise à remettre en état 100 millions d'hectares de terres dégradées, à séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et à créer 10 millions d'emplois verts dans les zones rurales grâce à une mosaïque de paysages verts et productifs dans 11 pays (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan , Tchad) ;
- La coordination par le MM de l'accélérateur de la Grande muraille verte a mis en place à la suite du One Planet Summit ;
- La réalisation de deux études ; l'une sur le rôle que joue la DDTS dans l'émigration, en Asie centrale, et la seconde sur la valorisation des transferts de fonds et des investissements de la diaspora dans la remise en état des terres et la GDT dans les Balkans.
- La mise en œuvre de l'Initiative 3S qui est confiée au Fonds international de développement agricole dont les structures confèrent à l'Initiative 3S une assise institutionnelle solide en ce qui concerne sa mise en œuvre opérationnelle et ses dispositions fiduciaires, notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA ;
- Le lancement d'un projet pilote, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de démontrer les liens entre les zones urbaines et rurales en relation avec la NDT et la GDT dans le cadre du partenariat « Greening Drylands » (verdissement des terres arides) de l'initiative de Changwon ;
- L'analyse des liens entre risque climatique, migrations et insécurité accrue et la remise en état des terres et les efforts de restauration des écosystèmes terrestres pour stabiliser les communautés vulnérables aux changements climatiques.

3.2.2 Sécheresse

La Conférence des Parties examinera les prochaines étapes de la lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention, au regard des trois aspects de la gestion intégrée de la sécheresse : i) systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; ii) évaluation des vulnérabilités et des effets ; iii) mesures pratiques d'atténuation des risques.

En particulier, les Parties examineront les trois types de recommandations émises par le GTI :

- Des recommandations visant à examiner et améliorer l'efficacité des mécanismes existants à tous les niveaux dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (sur la base du bilan réalisé) ;
- Des recommandations visant à accélérer la mise en oeuvre de l'approche globale en coordination avec d'autres processus politiques mondiaux et dans le cadre de partenariats connexes et multiples pour atténuer les effets négatifs de la sécheresse à tous les niveaux et dans de nombreux secteurs ;
- Des recommandations visant à renforcer le programme de lutte contre la sécheresse de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en complétant le texte de la Convention et son cadre stratégique 2018-2030/31 par un ou plusieurs arrangement(s) institutionnel(s) supplémentaire(s) (décisions, amendements, protocoles, accords, etc.) articulants de manière plus cohérente des cibles plus spécifiques et des mesures à prendre conformément à l'objectif stratégique 3.

Les Parties auront également à examiner les six conclusions du rapport de l'ISP et la feuille de route proposée pour l'évaluation et le suivi de la résilience face à la sécheresse avec une approche flexible, évolutive et progressive adaptée aux conditions et circonstances nationales ou locales.

Outre l'appui apporté aux 73 pays, de toutes les régions, qui ont exprimé leur intérêt à collaborer avec le secrétariat et le MM pour développer un plan national de lutte contre la sécheresse, le MM a élaboré deux rapports techniques qui identifient les instruments et mécanismes de financement potentiels des secteurs publics et privés et le rapport du Groupe intergouvernemental propose des options pour financer ou inciter la gestion intégrée de la sécheresse. Le MM a également conduit deux évaluations informelles, l'une sur la faisabilité et les options de mise en place d'un fonds mondial sur la résilience à la sécheresse et la seconde sur le potentiel d'émission d'obligations foncières durables qui comprennent le financement de la sécheresse.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Envisager un processus pour continuer à discuter si et quelles autres initiatives/ nouveaux arrangements institutionnels pourraient être établis |
| 2 | Établir des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et d'action accessibles, inclusifs et efficaces |
| 3 | Exhorter à poursuivre la mise à niveau et le partage des connaissances pour la boîte à outils de la sécheresse |
| 4 | Stimuler le financement efficace pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la sécheresse à tous les niveaux |
| 5 | Mettre en place un Accélérateur de résilience à la sécheresse - Une initiative pilote spéciale |
| 6 | Renforcer les plans nationaux de lutte contre la sécheresse sensibles au genre |
| 7 | Renforcer et envisager de nouveaux partenariats stratégiques & collaboratifs & Plateformes de collaboration |

3.2.3 Genre – Égalité des sexes

Au regard des 4 priorités du Plan d'action sur l'égalité des sexes (PAES) que sont : la participation des femmes, l'autonomisation économique des femmes, les droits fonciers et l'accès des femmes aux ressources, l'accès des femmes aux technologies de présentation de rapports et au renforcement des capacités, le secrétariat a conclu plusieurs activités en partenariat avec d'autres organisations, ainsi :

- plus de 110 participants ont pris part à la première série de formation sur le genre organisée;
- un outil d'évaluation de la sensibilité au genre des technologies et approches de gestion durable des terres a été élaboré avec WOCAT;
- le guide sur le foncier développé avec la FAO contient un parcours spécifique pour renforcer les droits fonciers des femmes et leur accès à la terre;
- les considérations du genre ont été prises en compte dans les évaluations scientifiques conduites par le SPI.

Le MM a également développé des outils pour une meilleure intégration du genre dans les projets et les publications, comme le guide pour l'intégration du genre dans les processus de définition des cibles volontaires NDT et l'élaboration des projets et programmes transformateurs.

Enfin, deux nouveaux indicateurs (proportion de la population exposée à la dégradation des terres et la sécheresse) sont désagrégés par sexe.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Projet de feuille de route destinée à accélérer l'exécution du Plan d'action pour l'égalité des sexes et rapportage volontaire de sa mise en œuvre au niveau national |
| 2 | Organisation d'un caucus sur le genre à l'occasion des sessions du CRIC et/ou de la CdP en vue de guider les Parties et de les aider à renforcer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes |
| 3 | Mobilisation des financements pour accroître la participation des femmes aux réunions des organes de la CNULCD |
| 4 | Synthèse et analyse des informations sur les questions de genre figurant dans les rapports nationaux soumis en 2022, pour les soumettre à la vingt et unième session du CRIC |

3.2.4 Tempêtes de sable et de poussière

Depuis la douzième session de la Conférence des Parties, un ensemble conséquent comprenant le Recueil relatif aux tempêtes de sable et de poussière, la carte de base des zones d'origine des tempêtes de sable et de poussière dans le monde, la boîte à outils, matériel didactique, y compris des cours en ligne dédiés, et des enseignements tirés des projets pilotes de documents et d'informations a été rassemblé de façon à aider les pays touchés à renforcer leurs capacités à faire face aux tempêtes de sable et de poussière.

Grâce aux décisions prospectives portant sur des mesures concrètes mais anticipatives, les Parties touchées pourront mieux s'adapter aux risques liés aux tempêtes de sable et de poussière, renforcer la résilience et accroître la préparation des populations touchées dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres, tout en facilitant l'accès aux informations et outils pertinents, tels que les directives et les outils d'aide à la décision mis à disposition par le biais du Recueil et de la boîte à outils.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Initiative mondiale sur les tempêtes de sables et de poussière pour appuyer les pays à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et régionales ayant trait à l'alerte précoce, à l'évaluation des risques et à l'atténuation des sources anthropiques de ces tempêtes, à travers le renforcement de la collaboration avec la Coalition des Nations Unies et les autres entités compétentes des Nations Unies ainsi que les organismes membres de la Coalition |
| 2 | Appui financier et technique pour atteindre les cibles volontaires de NDT liées à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière dans le cadre de projets et programmes transformateurs pour l'atteinte de la NDT |
| 3 | Dialogue science-politique sur les tempêtes de sable et de poussière afin de contribuer à l'élaboration de nouvelles orientations et politiques visant à faire face à ces tempêtes |

3.2.5 Régimes fonciers (Droits d'accès et/ou de propriété)

Au regard de la Décision 26/COP14, d'importants progrès ont été accomplis dans l'élaboration du guide technique pour l'intégration des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Différentes options permettant de promouvoir la sensibilisation et l'utilisation éventuelles des indicateurs relatifs aux ODD dans le processus de communication de l'information au titre de la Convention ont été également développées.

Il s'agit maintenant de renforcer les capacités, d'apporter une assistance technique et de mobiliser des ressources afin, notamment, de sensibiliser, de former, d'établir des directives, de procéder à des examens et à des évaluations, de fournir des garanties sociales et environnementales, de créer des plateformes multipartites ou de renforcer les plateformes existantes, de collecter des données ainsi que d'élaborer et d'échanger des études de cas et des bonnes pratiques. La prise en compte des activités visant à améliorer la sécurisation foncière dans les décisions d'investissement liées aux terres offre la perspective d'améliorer les conditions de vie, en particulier celles des groupes vulnérables, notamment des femmes, des populations autochtones et des collectivités locales.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Intégration, conformément aux principes des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et aux recommandations faites dans la décision 26/COP.14, l'occupation des terres dans l'exécution des activités visant à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres |
| 2 | Possibilités de financement destinées à renforcer la gouvernance des terres et démontrer l'intérêt de réaliser des investissements publics et privés responsables et durables dans le domaine foncier, en collaboration avec les partenaires et les institutions de financement concernés, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et aux garanties sociales et environnementales, et en tenant particulièrement compte des perspectives des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales |
| 3 | Actions de sensibilisation à une gouvernance responsable des terres aux fins de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et associer les Parties, les organisations de la société civile et d'autres partenaires clés, si besoin, afin de toucher le plus de parties prenantes, du niveau mondial au niveau local, et en particulier parmi les populations vulnérables, notamment celles qui vivent dans les zones rurales, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, les jeunes et les personnes handicapées |
| 4 | Indicateurs et ensembles de données mondiaux ayant trait à la gouvernance des terres intégration des indicateurs potentiels dans les futurs processus de communication de l'information au titre de la Convention. |

3.6 Mobilisation d'investissements supplémentaires et relations avec les mécanismes financiers

3.6.1 Activités du MM

Dans un contexte évolutif post-COVID-19, le MM adopte de nouvelles méthodes de fonctionnement basées sur un modèle de plateforme en réseau et un nouveau modèle de transfert de technologie, à même de lui permettre de compenser sa capacité limitée et répondre à la demande croissante d'appui technique et d'aide à l'élaboration de projets et programmes transformateurs.

Les principaux acquis du MM dans ce domaine compte :

- 129 pays participants au programme de définition de cibles dont 106 pays ont déjà identifié leurs cibles et 100 sont publiées. Ceci représente un engagement volontaire de restauration de 400 millions d'ha de terres dégradées auxquels s'ajoutent les 250 millions inscrits dans les Contributions Déterminées Nationales et 90 millions dans les Plans d'action stratégique nationaux pour la diversité biologique ;
- 74 pays ont exprimé des demandes pour l'élaboration de projets et programmes transformateurs sur la base de 65 notes conceptuelles dont 10 sont en cours d'élaboration et 26 à élaborer parmi lesquels 6 projets sont à l'échelle régionaux ;
- Les activités habilitantes comprennent le Programme d'appui global engagé avec le PNUE, un Projet d'activité habilitante pour la mise en œuvre des décisions de la CdP sur la sécheresse défini et mis en œuvre par la FAO et un projet d'activité habilitante « intégration de la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres pour améliorer l'environnement propice à la mise en œuvre de la Convention » avec l'IUCN.
- Trois Initiatives phares : la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel avec l'Accélérateur mis en place à la suite du One Planet Summit, le PIDACC Zambèze et le Programme transformateur pour les 14 petits États insulaires en développement des Caraïbes
- Les travaux relatifs à la mobilisation du secteur privé et à l'innovation s'accélérent : le Fonds NDT, indépendant de la Convention, est désormais opérationnel ; les progrès réalisés en matière de chaînes de valeur suscitent de l'intérêt, un modèle de transfert de technologie viable ainsi que des innovations en matière de financement de la lutte contre la sécheresse et de la restauration qui ouvrent des perspectives aux Parties et aux acteurs du secteur privé.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Passer du concept à l'action : Concrétisation des plans d'action nationaux de la sécheresse et atteinte des cibles NDT |
| 2 | Evaluation des besoins en ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la Convention, en s'appuyant sur les rapports nationaux et sur le processus de définition de cibles volontaires |
| 3 | Création de l'environnement favorable au niveau national pour faciliter le processus d'établissement de rapports au titre de la Convention, la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse et l'intégration de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres et les plans nationaux de développement |
| 4 | Développement des capacités des pays Parties à améliorer la coordination intersectorielle avec les secteurs pertinents, tels que les finances et la planification, la biodiversité, les changements climatiques, l'agriculture, l'énergie, l'eau et le développement des infrastructures, entre autres |

3.6.2 Fonds pour l'environnement mondial

Sur la période comprise entre juillet 2019 et décembre 2021, au total 99 projets et programmes ont été approuvés aux fins de financement sur les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » DIDT et d'autres guichets associés à la caisse du FEM, représentant un volume total de financement de 715,58 millions de dollars ayant permis de mobiliser 5270,69 millions supplémentaires sous forme de cofinancements. 22 projets sont axés sur la mise en œuvre de la NDT, et la plupart des projets multisectoriels, qui ont bénéficié d'un montant supplémentaire de 810,99 millions de dollars, intègrent ce concept.

Quinze projets poursuivant les objectifs du domaine d'intervention « dégradation des terres » ont été approuvés par d'autres guichets de financement du FEM dont cinq projets financés par les instruments hors aides directes (57,10 millions dollars) et dix projets par le Fonds pour les pays les moins avancés (69,73 millions dollars).

En décembre 2021, un montant de 1256,86 millions de dollars a été prélevé sur les ressources de la caisse du FEM en vue de la mise en œuvre de la Convention au titre du FEM-7 soit un taux d'utilisation des ressources du domaine d'intervention « DT » du FEM-7 de 94 %. Ce montant a permis de mobiliser 9 239,44 millions de dollars sous forme de cofinancement, soit un ratio de cofinancement de 7,36 dollars mobilisés pour chaque dollar alloué par le FEM sur l'ensemble du portefeuille des projets du DIDT.

Par ailleurs, le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) a permis de fournir directement 354,00 millions de dollars à 144 pays pour lutter contre la dégradation des terres. Le taux d'utilisation est de 103 %.

En ce qui concerne les activités habilitantes soutenues par le FEM, 6,56 millions de dollars ont été consommés sur les 23 millions de dollars mis en réserve. Les ressources disponibles devraient être entièrement programmées d'ici la fin du cycle FEM-7. Au 31 décembre 2021, un projet globale supplémentaires d'appui à la réalisation de la NDT a été soumis et 102 pays ont soumis leur lettre d'agrément.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondiale et accroissement des ressources pour le domaine d'intervention « dégradation des terres » |
| 2 | Financement de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et la sécheresse, l'atteinte des cibles NDT et les projets et programmes transformateurs de NDT |
| 3 | Activités habilitantes et appui aux Parties pour s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapport |
| 4 | Soutien à l'initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel |
| 5 | Mise en œuvre des plans nationaux sécheresse |

3.7 Évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030)

L'évaluation elle-même est prévue en 2024, mais la CdP16 prévue en 2023 finalisera les préparatifs quand la première moitié de la période couverte par le Cadre sera achevée.

Les modalités, les critères et le mandat d'une évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ont été adoptés provisoirement lors de la CdP14 qui a décidé que les préparatifs de l'évaluation se poursuivraient à sa seizième session.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Finalisation des modalités, critères et mandat de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) pour la CdP16 |
| 2 | Mandat d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de l'évaluation à mi-parcours du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), y compris l'objectif, la composition et les principales modalités de fonctionnement de celui-ci |

3.8 Segment de haut niveau

Le segment de haut niveau sera organisé par le pays hôte et le secrétariat et se tiendra les 9 et 10 mai 2022. Il attirera l'attention sur les diverses voies de la reprise post-pandémique pour mettre en évidence le rôle important de terres saines et productives dans la réalisation d'un développement durable pour tous. Il est prévu que le segment de haut niveau génère une forte dynamique politique pour guider les délibérations des pays Parties et accroître l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre de la Convention.

Le segment de haut niveau comprendra une cérémonie d'ouverture de haut niveau sous forme de Sommet de Chefs d'Etat et de gouvernement, de trois tables rondes ministérielles parallèles et deux séances de dialogue interactif consécutives.

3.8.1 Sommet des chefs d'état et de gouvernement

Le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, placé sous l'égide de Son Excellence, Monsieur Allassane Ouattara, Président de la République de la Côte d'Ivoire, vise à insuffler un élan politique dans les délibérations des Parties et à faire progresser la préparation à la sécheresse et la restauration des terres en tant qu'engagements essentiels pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), la cible 15.3 et les cibles nationales volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). Les principaux points mis à l'ordre du jour des déclarations des chefs d'État et de gouvernement sont :

- Partager leur expérience de leadership en matière d'administration de la gouvernance des terres et réfléchir à l'importance de protéger les ressources terrestres (sol, eau et biodiversité) par la gestion et la restauration durables des terres et comme moyen de promouvoir un développement socio-économique plus inclusif et équitable, en particulier à la suite de la pandémie de COVID-19 ;
- Discuter de la nécessité de politiques et de plans proactifs en matière de sécheresse qui permettront d'améliorer la résilience des populations touchées, de concevoir et d'utiliser des systèmes d'alerte précoce et d'assurer le financement de la compensation des pertes dues à la sécheresse ;
- Identifier les opportunités futures pour continuer à sensibiliser les politiques aux niveaux national et international autour de l'agenda NDT afin d'accélérer les progrès vers la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

Le Sommet des Chefs et de gouvernement verra également le lancement du programme Héritage (Legacy) préparé par la Côte d'Ivoire, pays hôte de la CdP15, en étroite collaboration avec ses partenaires de développement. Le Sommet devrait également lancer l'appel d'Abidjan, visant à accroître l'ambition des investissements dans des projets et programmes de restauration des terres à grande échelle qui aident également les pays et les communautés à se préparer et à atténuer les effets de la sécheresse.

3.8.2 Table ronde 1: Droits, avantages et responsabilités: l'avenir de la gestion responsable des terres

La sécurité foncière est un catalyseur important pour la restauration des terres et les initiatives de NDT. Dans le cadre de la CNULD et de sa mise en œuvre, bâtir sur les principes reconnus des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, tels qu'adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Nations Unies, est essentiel pour garantir que les actions proposées pour atteindre la NDT et les objectifs de restauration englobent des pratiques appropriées qui protègent les droits fonciers légitimes des tous, en particulier les plus vulnérables.

Question clé de la table-ronde: Quelle est la meilleure manière d'établir une gouvernance responsable de l'occupation des terres afin de créer un environnement propice à une bonne gestion des terres et de stimuler les investissements dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres ainsi que de restauration des terres?

| Questions à considérer au cours des discussions | |
|---|--|
| 1 | Avez-vous des exemples, aux niveaux national ou local, dans lesquels l'amélioration de la sécurité foncière a attiré des investissements à long terme dans la santé et la productivité des terres, à petite et à grande échelle ? |
| 2 | Quelles formes d'assistance technique ou financière seraient les plus utiles pour aborder les questions importantes de droits fonciers dans votre pays ? |
| 3 | Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des terres préservent les droits fonciers des personnes qui dépendent directement de la terre et de ses ressources naturelles ? |
| 4 | Votre pays dispose-t-il d'exemples de bonnes pratiques en matière de création ou de réforme d'infrastructures d'administration foncière en vue d'améliorer la gouvernance responsable des régimes fonciers ? Comment ces mesures ont-elles contribué aux initiatives visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres ? |
| 5 | Existe-t-il des exemples de stratégies d'engagement des parties prenantes, notamment des particuliers et des groupes tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, qui garantissent leur participation et concourent à la pleine reconnaissance de leurs droits et de leurs intérêts fonciers ? |

3.8.3 Table ronde 2: Restauration des terres: vers une reprise durable après la pandémie

Les Perspectives foncières mondiales de la CNULD démontrent que la restauration des terres est une méthode éprouvée et une solution rentable capable de réduire et d'inverser la dégradation des terres, le changement climatique et la perte de biodiversité tout en réduisant le risque, l'échelle, la fréquence et l'intensité des catastrophes.

Les projets et programmes de restauration des terres peuvent avoir des effets multiplicateurs à long terme qui stabilisent et renforcent les économies rurales et contribuent au développement régional. Ces nouvelles opportunités vont souvent bien au-delà des secteurs de l'agriculture, de la foresterie ou de la conservation pour englober des modèles commerciaux innovants et des technologies émergentes qui encouragent l'utilisation durable des ressources.

Pour concrétiser la promesse du programme de restauration des terres, une action décisive à tous les niveaux et de tous les acteurs est cruciale. La CNUCLD, ainsi que de nombreux partenaires et initiatives mondiaux, tels que la Décennie des Nations Unies pour la Restauration des écosystèmes, l'Initiative du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et le défi de Bonn, promeut le programme de restauration des terres, aide à la création de partenariats et coopération pour construire, faire évoluer et fournir les niveaux de capital humain, social et financier nécessaires pour transformer les systèmes d'utilisation des terres et restaurer le capital naturel essentiel.

Question clé de la table-ronde: Comment pouvons-nous déployer le programme de restauration des terres de manière à accélérer une reprise créatrice d'emplois verts et à soutenir des efforts de régénération du capital naturel afin d'améliorer la résilience des communautés, les moyens de subsistance et l'environnement ?

| Principales questions à considérer lors des discussions | |
|---|---|
| 1 | Il existe de nombreux acteurs, coalitions et initiatives promouvant la restauration des terres, tels que les conventions de Rio, l'initiative pour la réduction de la dégradation des terres du G20, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Défi de Bonn. Comment accroître la cohérence afin d'améliorer la mise en œuvre et maximiser les retours sur investissements dans la restauration des terres ? |
| 2 | Quels sont les points d'entrée possible pour étendre et pérenniser les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres et de restauration des terres, notamment en assurant une gouvernance plus responsable des terres, la sécurité foncière, une planification intégrée de l'utilisation des terres et des formes inclusives d'engagement des parties prenantes ? |
| 3 | Quelles sont les mesures incitatives dont les gouvernements peuvent faire bénéficier les entreprises, les petits exploitants et les peuples autochtones et les populations locales afin de soutenir l'adoption de pratiques régénératives de gestion des terres et de l'eau ? |
| 4 | De quelle aide les pays ont-ils besoin pour créer une réserve de projets de restauration des terres pouvant être financés et tirer parti des bailleurs et instruments de financement existants, tels que le Fonds Mondial pour l'Environnement, le Fonds vert pour le climat et Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres ? |
| 5 | Quelles sont les expériences vécues et les défis rencontrés par les pays dans l'accès à ces sources de financement et quelles sont les compétences et les capacités nécessaires pour augmenter le financement de la restauration au niveau national et local ? |

3.8.4 Table ronde 3: The « Big Dry » (la Grande Sécheresse) : de la catastrophe à la résilience face à la sécheresse

Au regard de la complexité des défis qu'elle pose, avec son éventail de causes et d'impacts, la lutte contre la sécheresse exige coordination, communication et coopération. Sa gestion doit être intégrée, dans tous les secteurs, au sein et entre les différents niveaux de gouvernement, et entre des pays, accompagnée par des mesures tenant compte du sexe et des acteurs formés. Tout aussi importants sont les mécanismes de financement innovants, tels que les produits d'assurance, les obligations et la microfinance. La résilience à la sécheresse nécessite des systèmes globaux de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce, évaluant les vulnérabilités et assurant la mise en œuvre de solides mesures d'atténuation de la sécheresse à tous les niveaux.

Cette table ronde de haut niveau sera l'occasion de discuter des options pour un changement de paradigme de la catastrophe de la sécheresse à la résilience en tirant leçons des résultats de l'initiative sur la Sécheresse et des conclusions du rapport du groupe de travail intergouvernemental mis en place par la CdP14. La table ronde devrait générer un intérêt politique et les orientations nécessaires pour inaugurer une nouvelle ère de gestion proactive des risques de sécheresse à tous les niveaux.

Question clé de la table-ronde: Comment les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification devraient-elle accélérer leur transition d'une réponse à la catastrophe causée par la sécheresse au renforcement de la résilience qui permettra de faire face à de multiples risques et progresser vers un développement durable?

| Principales questions à considérer lors des discussions | |
|---|--|
| 1 | Comment pouvons-nous améliorer la coordination mondiale des politiques de lutte contre la sécheresse et quelles sont les étapes à suivre pour élaborer de tels mécanismes ou les améliorer ? |
| 2 | Que pouvons-nous faire pour que la gestion de la sécheresse bénéficie de financements plus importants ? Quels sont les lacunes et les défis auxquels les pays sont confrontés en ce qui concerne l'accès aux sources de financements ? |
| 3 | Comment pouvons-nous mobiliser le secteur privé en faveur de la résilience à la sécheresse ? Quelles seraient les caractéristiques d'un « modèle économique » viable dans ce contexte ? |
| 4 | Quels sont les défis à l'amélioration de la détection précoce et du suivi des sécheresses et comment pouvons-nous transformer les systèmes d'alerte précoce en mécanismes d'intervention rapide ? |
| 5 | Quelles sont les principales lacunes et, d'après vous, quelles sont les parties prenantes que nous devrions prioriser afin d'accélérer la préparation aux sécheresses à l'échelle régionale, nationale et infranationale ? |

3.8.5 Dialogue interactif 1: RéGénération des terres: les rôle des jeunes dans l'élaboration d'un programme de gestion durable des terres

Les jeunes qui représentent 56 % de la population mondiale dont 41 % a moins de 26 ans³ sont confrontés à des défis importants, voire à *des risques mortels*, en raison de la dégradation de l'environnement qui affecte souvent de manière plus importante les filles et les jeunes femmes. Parallèlement, et peut-être du fait de ces perspectives, les jeunes sont devenus des acteurs de plus en plus actifs et influents dans les mouvements locaux et mondiaux réclamant l'action, la justice alimentaire et la gouvernance de l'environnement et des terres, tout en plaidant pour des entreprises responsables et une consommation et une production plus durables.

En particulier, les possibilités d'emplois décents sont une question clé pour un nombre croissant de jeunes du monde entier alors qu'emplois *décents* et opportunités d'entrepreneuriat restent limités pour les jeunes des zones rurales dans de nombreuses régions du monde. De plus, les pertes d'emplois massives dus à la crise du COVID-19 a touché plus durement les jeunes et les femmes, avec des pertes d'emplois de 8,7 % et 5,0 %, respectivement, en 2020, contre 3,7 % pour les adultes et 3,9 % pour les hommes⁴. Plus de 25,6 millions les jeunes âgés de 15 à 19 ans entreront sur le marché du travail dans les 10 prochaines années. D'un autre côté, l'agriculture régénératrice, l'écotourisme et la gestion des aires protégées représentent une opportunité de ramener les jeunes dans les zones rurales avec des perspectives de moyens de subsistance stables.

Question clé du dialogue interactif: *Comment pouvons-nous tirer le meilleur parti du potentiel des jeunes en termes d'engagement et de participation significatifs dans la restauration des terres, garantir le respect de leurs droits et veiller à ce qu'ils aient accès à des formations et à un renforcement de leurs capacités pour exercer des emplois verts décents pour l'avenir?*

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Comment les pays peuvent-ils assurer davantage l'engagement et l'inclusion des jeunes dans le cadre des prises de décision locales, nationales, régionales et internationales ? |
| 2 | Comment les pays peuvent-ils assurer la participation collective et significative des jeunes dans le processus de la CNULCD en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi de la NDT et d'autres activités de restauration des terres ? |
| 3 | Comment les gouvernements peuvent-ils promouvoir et encourager les entreprises à créer des emplois décents et verts et faire de cette évolution l'élément central de l'élaboration des politiques ainsi que des stratégies de développement rural et urbain ? |
| 4 | De quoi les jeunes ont-ils besoin pour générer des opportunités entrepreneuriales pour eux-mêmes ? De quels mécanismes d'incitation bénéficient-ils, quelles sont les bonnes pratiques et enseignements tirés ? |

3. <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>

4. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/goal-08/>

3.8.6 Dialogue interactif 2: Une utilisation des terres à l'épreuve de l'avenir: évolution des modes de production et de consommation

Dégradation des terres et changement climatique, urbanisation rapide, progrès technologiques sont parmi les mégatendances mondiales qui aujourd'hui affectent les personnes à travers le monde. Pour assurer la transformation des systèmes de production et de consommation, il est nécessaire de comprendre comment ces grandes tendances interagissent, comment elles vont évoluer et comment elles vont affecter la terre et ses habitants. Parmi les points à considérer pour ce faire : les liens entre changement climatique et dégradation des terres et leur impact sur toutes les régions du monde; la technologie et la 4^{ème} révolution industrielle avec la réduction des prix de production générée par l'automatisation et la numérisation et les nouvelles opportunités qu'elles génèrent; les changements démographiques et les pouvoirs économiques en mouvement avec l'explosion des classes moyennes en Asie du Sud-Est et l'essor des mégapoles sur le continent africain; les modes de production et de consommation des économies résilientes et, par extension, les chaînes de valeur du futur.

Question clé du dialogue interactif: quelles sont les mesures à prendre pour que l'utilisation des terres soit à l'épreuve de l'avenir?

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|--|
| 1 | Ces mégatendances affectent-elles déjà votre pays et son économie ? |
| 2 | Quels sont les principaux risques pour les produits de base et les autres chaînes de valeur dans votre pays ? |
| 3 | La production alimentaire est-elle sûre ? |
| 4 | Avez-vous réfléchi à la manière dont vous allez assurer l'avenir de votre production et sécuriserez vos actifs productifs (tels que la terre et l'eau) ? |
| 5 | Restaurer les terres suffira-t-il à améliorer la situation ou devrez-vous entièrement modifier vos systèmes de production agricole ? |
| 6 | Les consommateurs ont-ils un rôle à jouer ? |
| 7 | Décelez-vous des opportunités dans ces tendances (technologies, émergence d'une classe moyenne, urbanisation) permettant de soutenir une utilisation durable des terres ou leur restauration ? |
| 8 | Faut-il davantage de réflexions pour comprendre l'impact de ces tendances sur la capacité de production ? |

3.9 Programme et budget pour le cycle Biennal 2022-2023

Le secrétariat de la Convention présente un plan d'activités pour les prochaines années en deux temps. Le plan quadriennal qui s'échelonne de 2022 à 2025, est axé sur les résultats et se fonde sur la Stratégie 2018-2030. Le plan biennal 2022-2023 traduit les objectifs des deux premières années du plan quadriennal en activités concrètes et chiffrées. Il répond aux demandes formulées par les Parties dans les décisions 1/COP.14 et 10/COP.14.

Plan quadriennal

Les résultats attendus, au regard des cinq objectifs stratégiques⁵ du Cadre stratégique de la Convention, 2018-2030, du Plan quadriennal 2022-2025 sont :

1. Réduction de la superficie des zones touchées par la désertification et la dégradation des terres et les effets de la sécheresse dans les zones touchées (OS-1, OS-2 et OS-5);
2. Amélioration de la préparation et de la résilience face aux effets de la sécheresse (OS-3, OS-4, OS-5);
3. La Convention est mise en œuvre de façon à répondre aux besoins et aux droits des femmes, des populations autochtones et des autres groupes vulnérables (OS-2);
4. Renforcement de la collaboration mondiale visant à lutter contre les causes des tempêtes de sable et de poussière (OS-1 et OS-4);
5. Le processus de la Convention contribue aux synergies avec les autres conventions de Rio et les mécanismes de coopération connexe sur le changement climatique et la diversité biologique, et en tire avantage (OS-4);
6. La prise de décision et la mise en œuvre de la Convention s'appuient sur des données et des connaissances scientifiques récentes, ainsi que sur des avantages fondés sur des données probantes (tous les OS);
7. De nouvelles parties prenantes s'engagent dans le processus et la mise en œuvre de la Convention (tous les OS);

5. Les cinq objectifs stratégiques (OS) du Cadre stratégique de la Convention 2018-2030 sont : OS-1. Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres; OS-2. Améliorer les conditions de vie des populations touchées; OS-3. Atténuer et gérer les effets de la sécheresse et renforcer la résilience des écosystèmes et la préparation des populations touchées, et améliorer les capacités d'intervention et de relèvement; OS-4. Dégager des avantages environnementaux généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention et OS-5. Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces

8. Les outils de communication du secrétariat et du MM suscitent un intérêt croissant à l'égard de la Convention (tous les OS);
9. Le secrétariat et le MM fonctionnent de façon efficace (tous les OS);
10. Le secrétariat et le MM fonctionnent efficacement et conformément aux règles de l'ONU (tous les OS).

Programme de travail et budget biennal 2022-2023

Conformément aux exigences du Cadre stratégique 2018-2030, le budget repose sur les programmes de travail biennaux du secrétariat, du MM, du CRIC et du CST, qui utilisent une approche de gestion axée sur les résultats conforme aux dispositions du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) adoptée à la treizième session de la Conférence des Parties.

Le budget de l'exercice biennal 2022-2023 est établi pour deux scénarios, scénario de croissance nominale nulle et scénario ajusté au regard des modifications qui devraient être apportés au budget de croissance nulle. Ces deux scénarios sont comparés dans le tableau suivant.

Tableau 3: Budget de la Convention par Organes pour les deux scénarios, croissance nulle et budget ajusté, pour le bienium 2022-2023

| Organes Convention | Budget Scénario à croissance nulle (en €) | Budget Scénario ajusté (en €) | Ajustement prévu en Euros et en % | Modifications apportées |
|---|---|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| I – Secrétariat | | | | |
| Bureau directeur | 1 432 048 | 1 432 048 | | |
| Unité Organes directeurs et affaires juridiques | 853 615 | 853 615 | | |
| Communications | 1 122 500 | 1 122 500 | | |
| Unité Relations extérieures, politiques et mobilisation | 2 183 874 | 2 456 424 | 272 500 (12,5 %) | Consolidation de l'initiative sécheresse: Création d'un poste de niveau P5 et gestion d'un réseau de connaissance sur la sécheresse |

| Organes Convention | Budget Scénario à croissance nulle (en €) | Budget Scénario ajusté (en €) | Ajustement prévu en Euros et en % | Modifications apportées |
|--|---|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Unité Sciences, Technologie et Innovation | 3 205 370 | 3 205 370 | | |
| Services administratifs | 2 084 220 | 2 168 220 | 120 000 (6 %) | Licence UMOJA |
| II – Mécanisme mondial | 3 694 905 | 3 694 905 | | |
| III – Dépenses d'appui aux programmes | 1 890 281 | 1 941 312 | 51 031 (2,7 %) | Coût d'appui programme |
| Capital départs | | | | |
| Total | 16 430 903 | 16 874 484 | 443 581 (2,7 %) | |

Le scénario à croissance nulle se base, notamment, sur une réorganisation des effectifs sans incidence financière et suppose une gestion souple du tableau des effectifs pour répondre à l'évolution des domaines d'action du secrétariat et du MM. Il est ainsi demandé que le secrétariat puisse créer des postes de rangs inférieurs à ceux indiqués dans le tableau des effectifs.

Tableau 4: Sources et montant des recettes de la Convention

| Sources | Montant (en €) |
|--|-------------------|
| Contribution du gouvernement du pays hôte | 1 022 584 |
| Montant indicatif des contributions | 15 730 489 |
| 2022 (sur la base de la décision 1/COP.ES-2) | 7 582 749 |
| 2023 (sur la base la résolution 76/238 adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2021) | 8 147 740 |
| Soldes ou contributions inutilisées d'exercices antérieurs (montant maximum) | 121 411 |
| Total Produits | 16 874 484 |

Tableau 5: Gestion des fonds non utilisés

| Sources fonds non utilisés | Montant (en €) | Utilisations proposées | Montant (en €) |
|---|------------------|---|----------------|
| Contribution au budget de base reçues au titre d'années financières antérieures | 834 355 | Accélérateur de la résilience à la sécheresse | 2 134 749 |
| Économies réalisées au cours de l'exercice biennal 2020-2021 | 1 474 711 | Fonds assurance maladie après le départ à la retraite* (six années de paiement) | 500 000 |
| Solde non utilisé au titre de l'initiative de la sécheresse | 325 683 | | |
| Total | 2 634 749 | Total | 634 749 |

* Les coûts afférents à l'assurance maladie après cessation de service sont budgétisés selon le régime de répartition aux fins du budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, soit un coût estimé de 173 000 \$US (149 000 €).

Tableau 6: Budgets des Fonds d'affectation spéciale de la Convention

| Sources | Montant (en €) |
|--|----------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de représentant(e)s des États parties admis à bénéficier d'une aide à cet effet | 2 200 000 |
| • CRIC21 | 900 000 |
| • CdP16 | 1 300 000 |
| Le Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention | Non identifié |
| Le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention | Cf. estimation tableau n°3 |
| Le Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat de la Convention (« Fonds de Bonn ») | 1 022 584 |
| • Services de conférence à l'appui d'activités organisées à Bonn, Allemagne, au titre de la Convention | 649 900 |
| • Autres activités liées à la Convention | 239 748 |
| • Dépenses d'appui aux programmes | 132 936 |

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Programme quadriennal 2022-2025. |
| 2 | Budget de la Convention pour 2022-2023 avec une augmentation proposée de 2,7 % principalement pour le personnel et les activités liées à la sécheresse. |
| 3 | Proposition d'utiliser 2,6 millions d'euros provenant des réserves, principalement pour l'accélérateur de résistance à la sécheresse. |

3.10 Questions de procédure

3.10.1 Participation et implication des OSC dans les rencontres et les processus de la CNULCD

Depuis février 2020, le groupe des représentants des OSC s'est réuni à 30 reprises afin de s'acquitter de son mandat. En raison du report de la 15^{ème} Session de la CoP et suivant les pratiques adoptées par les mécanismes similaires, le mandat du groupe des représentants a été prolongé jusqu'à la 15^{ème} Session, il devait se réunir à cinq reprises entre janvier et mai 2022 dans le cadre de la préparation de sa participation à la CdP15.

Soulignons par ailleurs que le groupe de représentants de la société civile a collaboré avec le CARI aux activités menées dans le cadre de Désertif'Action 2022, notamment en préparant la participation des OSC à la CdP15 et en préparant le sommet Désertif'Actions prévu se tenir en octobre 2022 pour *élaborer une feuille de route* pour la mise en oeuvre des décisions de la CdP15.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Faciliter davantage la participation des OSC et les travaux du Panel de la société civile. |
| 2 | Développer une stratégie de mobilisation et d'implication de la jeunesse dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention. |

3.10.2 Participation et implication du secteur privé dans les rencontres et les processus de la CNULCD et stratégie d'engagement des entreprises

La stratégie de mobilisation des entreprises a fait l'objet d'une évaluation indépendante dont les résultats et recommandations ont servi de base à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mobilisation du secteur privé en élargissant l'axe principal de manière à prendre en compte les moyens de production sur lesquels repose la restauration des terres et des écosystèmes.

La stratégie a deux objectifs principaux : i) faciliter des investissements et une technologie propres à garantir une production durable en tant que vecteur de transition vers une utilisation durable des terres ; ii) promouvoir le développement de chaînes de valeur favorisant une consommation durable pour des terres saines et une population en bonne santé. Pour y parvenir, six domaines d'action principaux sont proposés :

- Participer de manière stratégique à des plateformes d'investissement multi-partites ;
- Faciliter les investissements à impact social et environnemental en faveur de terres saines ;
- Aider les gouvernements à sélectionner des solutions de financement mixte ;
- Encourager le développement des nouvelles technologies et faciliter le transfert de technologie dans les secteurs à forte empreinte terres (denrées alimentaires, aliments pour animaux, fibres et industries extractives) ;
- Accélérer le passage à des chaînes de valeur durables pour offrir de meilleurs choix aux consommateurs ;
- Promouvoir la consommation de marques et de produits respectueux de la terre.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Mise en œuvre continue de la stratégie de mobilisation du secteur privé |
| 2 | Promotion d'emplois décents liés à la terre |
| 3 | Promotion de l'utilisation durable des terres et des chaînes des valeurs |
| 4 | Développer des modèles de transfert de technologie et de financement innovant |

3.11 Rapports nationaux

Le premier cycle de rapports nationaux suivant l'adoption du Cadre stratégique 2018-2030 s'est terminé en août 2018, et a été évalué par le CRIC à Georgetown, en Guyane, en janvier 2019. Le deuxième exercice est prévu en 2022. Le système PRAIS a été mis à niveau en prenant en compte l'évaluation des résultats du premier exercice et les remarques des Parties.

Pour assurer une prise en main de la plateforme PRAIS 4 par les Parties, le Secrétariat et le MM fournissent des appuis techniques et de renforcement de capacités à travers :

- L'élaboration et la mise en ligne de tutoriels vidéo accompagnées de l'organisation de séances de questions-réponses en ligne ;
- Un service d'assistance technique par la mobilisation d'experts affectés aux différentes régions ;

- L'examen technique des informations et des données fournies par les Parties pour assurer la qualité des rapports nationaux.

| Points saillants dont il sera question lors des rencontres | |
|--|---|
| 1 | Lignes directrices pour l'examen technique des rapports nationaux |
| 2 | Directives aux Parties pour la préparation du rapport national 2022 |
| 3 | Fonctionnement de la plateforme PRAIS 4 et outils d'établissement de rapports à la Convention |

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF), l'IFDD est né en 1988 peu après le IIe Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient l'*Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- la formation et au renforcement des capacités des acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement ;
- l'accompagnement d'initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement durable ;
- la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- et au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est chef de file des trois programmes suivants de la programmation 2019-2022 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'organisation :

- Francophonie, décennie d'action pour le développement durable,
- Accès aux services énergétiques modernes en Francophonie,
- Francophonie, environnement et résilience climatique,
- Initiative de la Francophonie pour le Bassin du Congo.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 88 États et gouvernements dont 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2018 établit à 300 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants ; la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international.

61 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Émirats arabes unis • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Kosovo • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Mauricie • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Serbie • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

27 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org

Formulaire d'appréciation du *Guide des négociations* et du *Résumé pour les décideurs*

Afin de nous permettre d'améliorer les prochaines versions du *Guide des négociations* et du *Résumé pour les décideurs*, nous vous saurions gré de nous faire part de votre appréciation à l'aide de l'échelle de 1 à 4 et de noter vos commentaires ci-dessous.

Vous pouvez aussi remplir ce formulaire en ligne à l'adresse suivante :
www.ifdd.francophonie.org/appreciation-guide-des-negociations.

1 = très satisfaisant 2 = satisfaisant 3 = peu satisfaisant 4 = insatisfaisant

| | |
|---|------------------|
| Clarté des enjeux : | 1 2 3 4 |
| Présentation des principaux sujets à l'ordre du jour : | 1 2 3 4 |
| Présentation des principales attentes de la CdP : | 1 2 3 4 |
| Pertinence du niveau de détail (<i>Guide</i>) : | 1 2 3 4 |
| Qualité de la synthèse (<i>Résumé pour les décideurs</i>) : | 1 2 3 4 |
| Commentaires sur la mise en forme et la structuration du contenu : | |
| Autres commentaires : | |
| | |
| | |

Veuillez faire parvenir le formulaire à l'adresse suivante :

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

200, chemin Sainte-Foy, bureau 1.40

Québec (Québec) Canada G1R 1T3

Télécopieur: +1 418 692-5644

Courriel: ifdd@francophonie.org

La publication de ce *Résumé pour les décideurs*, qui accompagne le *Guide des négociations de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification* dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULCD), s'inscrit dans l'initiative de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) portant sur la gestion durable des terres et des forêts et la désertification.

Le *Résumé pour les décideurs* s'adresse d'abord et avant tout aux délégués des divers pays qui participent aux réunions internationales sur la désertification. Il sera également utile au public et aux représentants des organisations non gouvernementales et des organisations internationales intéressés par l'actualité internationale dans le domaine de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse.

La première partie du *Résumé* offre des informations d'ordre contextuel alors que la deuxième présente un sommaire des principaux enjeux discutés lors de la CdP14 qui s'est tenue à New Delhi en Inde en 2012. La troisième partie contient une analyse des principaux enjeux thématiques et questions procédurales inscrits à l'agenda de la CdP15.

Les textes présentés sont des résumés de diverses sections du *Guide des négociations de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*, 15^e session de la Conférence des Parties (CdP15, CRIC20 et CST15) (Guide).



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)
200, CHEMIN SAINTE-FOY, BUREAU 1.40, QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 1T3 CANADA

L'IFDD est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.ifdd.francophonie.org